

## LEXIQUE

Certains mots ou expressions utilisés dans ce document donnent lieu ci-dessous à une définition avec, le cas échéant, les modes de transport auxquels ils se rapportent dans le contexte de cet ouvrage.

**Aquifère** : bien que l'eau souterraine existe partout dans le sous-sol, certaines parties de la zone de saturation contiennent plus d'eau que d'autres. Un aquifère est une formation souterraine de roche perméable ou de matériau meuble qui peut produire des quantités utiles d'eau lorsqu'elles sont captées par un puits. Les aquifères existent dans toutes les dimensions. Ils peuvent être petits, ne couvrant que quelques hectares de superficie, ou très grands, sous-jacents à des milliers de kilomètres carrés de surface terrestre. Ils peuvent avoir seulement quelques mètres d'épaisseur ou mesurer des centaines de mètres du haut vers le bas.

**Artificialisation (des sols)** : les bâtiments, jardins et pelouses, routes et parkings, etc. s'étendent sur près de 8 % du sol métropolitain. Cette emprise artificielle, à l'impact non négligeable, croît rapidement, les routes et parkings ont augmenté leur superficie de plus de 10 % depuis 1992. Parmi les impacts il y a l'imperméabilisation, mais aussi les coupures, etc., tout ce qui remet en cause la pérennité des espaces naturels et ruraux. La consommation des terres par l'artificialisation est en général irréversible, les surfaces prises ne revenant que rarement à des usages naturels.

**Block (ferroviaire)** : système d'espacement des trains évitant leur rattrapage et leur collision frontale en voie unique.

**Cale** : capacité de chargement d'un bateau.

**Cisaillage (ferroviaire) pour un train** : fait de couper l'itinéraire d'autres trains, les obligeant ainsi à attendre le dégage-ment du premier pour passer.

**Coûts externes** : les comportements des agents ont des coûts, dont certains ne sont pas supportés directement par ceux qui en sont à l'origine (exemple : pour se protéger du bruit, les propriétaires s'équipent de double vitrage, le coût de l'équipement n'est pas supporté par les agents qui génèrent la nuisance sonore).

**Développement durable** : un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Procéder à une démarche de développement durable nécessite de commencer par réaliser une démarche stratégique, intégrant un pilier économique (croissance, efficacité), un pilier social (emploi, santé) et un pilier environnemental (conservation des ressources naturelles).

L'Union européenne et la France se sont engagées dans cette démarche par des déclarations dans différentes circonstances (inscription dans le traité de Maastricht, Conseil européen de Göteborg en 1991, sommet de la Terre à Rio, puis à Johannesburg, création d'une instance nationale du développement durable en 2002).

Définition des transports durables par le conseil "Transports" de l'Union européenne.

Le conseil "Transports" de l'Union européenne a adopté en avril 2001 la définition suivante :

un système de transport durable :

- permet aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités de satisfaire en sécurité leurs besoins fondamentaux d'accès au développement, d'une manière compatible avec la santé des personnes et des écosystèmes, et promeut l'équité intra- et intergénérationnelle ;
- est d'un coût abordable, fonctionne avec équité et efficacité, offre un choix de modes de transport et crée les conditions d'une économie compétitive ainsi qu'un développement régional équilibré ;
- maintient les émissions et les déchets dans les limites d'absorption de la planète, utilise des ressources renouvelables à leur taux de renouvellement ou en dessous, et des ressources non renouvelables au taux de développement de substituts renouvelables ou en dessous, tout en limitant au maximum d'une part les incidences sur l'occupation des sols et d'autre part les nuisances sonores.

**Eclusage** : équipement en écluses.

**Effet de coupure** : les infrastructures constituent des obstacles pratiquement infranchissables pour les animaux et notamment les grands mammifères sauvages. Cet effet est souvent accentué par les grillages et clôtures qui leur interdisent de s'aventurer sur les voies de circulation. Par leur présence et les équipements dont elles sont pourvues, les infrastructures induisent donc un risque de coupure biologique entre les populations animales qu'elles séparent. Dans les zones urbaines, l'effet de coupure correspond de la même façon à la séparation des populations.

**Embranchement** : voie privée raccordée au réseau, quelquefois directement sur voie principale. Selon les caractéristiques, sa desserte peut bloquer la voie plus ou moins longtemps.

**Embranchement (ferroviaire)** : voie de garage permettant de desservir un point sans bloquer la voie principale

**EVP - Equivalent Vingt Pieds (maritime/fluviail/ferroviaire)** : unité de mesure correspondant à un conteneur ISO de vingt pieds de long (6,10 m), employée pour exprimer des flux ou des capacités de transport.

**Faisceau de remisage** : voie supplémentaire permettant de stocker un train en attente de sillon disponible.

**Ferroutage (transport combiné rail-route)** : transport routier de marchandises à l'occasion duquel le véhicule (ou même simplement une caisse mobile ou un conteneur) est acheminé par chemin de fer sur la plus grande partie de son trajet ; par extension, peut être utilisé pour désigner le système d'autoroute ferroviaire : transport de véhicules routiers sur des trains composés de wagons à plancher surbaissé sur toute leur longueur.

**Gabarit B+ (ferroviaire)** : inscription dans l'espace d'un véhicule ferroviaire et de son chargement en ce qui concerne sa hauteur, sa largeur et son déport éventuel dans les courbes. Le gabarit B+, nommé maintenant gabarit B1, correspond à des cotes précises : c'est un gabarit permettant d'acheminer une grande partie du parc de véhicules routiers de transport de marchandises (hauteur d'angle de 4 m) sur des wagons à plancher bas.

**Graphicage** : construction du graphique espace/temps de la marche optimisée de l'ensemble des trains sur un parcours et une durée donnés.

**Hinterland** : rayon d'action commerciale d'un port.

**Hub (tous modes)** : terme d'origine aérienne, maintenant utilisé dans le domaine ferroviaire. Point de groupage/dégroupage de wagons ou groupe de wagons permettant d'optimiser le taux de remplissage des trains grâce à des correspondances rapides entre trains.

**Massification** : action de concentrer un maximum de marchandises ou de voyageurs sur une unité de transport (rame de train, navire, avion, etc.).

**Mouillage (fluviail et maritime)** : lieu où un navire peut être mis à l'ancre.

**PIB** : produit intérieur brut.

**Rescindement** : remaniement des berges et des fonds d'un cours d'eau, coupure d'un méandre et aménagement d'une déviation.

**Ripisylve** : végétation abondante et variée qui borde les rivières. Le rôle de la ripisylve est essentiel pour la rivière car elle remplit de multiples fonctions (effet filtre et épurateur, maintien des berges, prévention des inondations, espace d'échange entre milieu aquatique et terrestre, paysage etc.).

**Roll-on/roll-off (fluviail et maritime)** : embarquement ou débarquement d'un navire d'un véhicule routier, d'un wagon ou d'une UTI (unité de transport international), sur ses roues ou sur des roues qui lui sont ajoutées à cette fin.

**Saut de mouton (ferroviaire)** : passage supérieur ou inférieur évitant un cisaillement.

**Saut de nuit (ferroviaire)** : acheminement d'un train de marchandises la nuit, avec chargement en soirée, transport pendant la nuit et livraison en tout début de matinée.

**Sillon (ferroviaire)** : capacité d'infrastructure ferroviaire requise pour faire circuler un train entre 2 points du réseau ferré pendant une période de temps donnée.

**Voie d'évitement (ferroviaire)** : voie principale permettant le garage de trains lents pour permettre leur dépassement par d'autres trains.

**ZICO** : zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux.

**ZNIEFF** : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique.

**ZPS** : zone de protection spéciale devant faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien des espèces concernées et des habitats qu'elles occupent.

#### UNITÉS UTILISÉES :

**Mt** : millions de tonnes

**Mdt** : milliards de tonnes

**M€** : millions d'euros

**Md€** : milliards d'euros